



## Étude sur les enjeux écologiques et rôles fonctionnels des ripisylves matures méditerranéennes pour les chauves-souris



Compte-rendu d'atelier :

### Comment limiter les coupes à blanc dans les ripisylves privées ? Cas de la région PACA

Date	14 mars 2019
Lieu	Locaux du Grand Site Sainte-Victoire (Beaurecueil)
Durée	1,5h
Participants	Haïmad BAUDRILLER-CACAUD / CRPF, Pascal BERBAIN / SABA, Fanny BROUILLET / CAUE 13, Lionel BRUHAT / GCP, Lorenza BUONO / GCP, Samuel BUSSON / CEREMA, Sébastien CONAN / Fédération de pêche, Emmanuel COSSON / GCP, Sylvain DARREY / AMP Métropole, Benoît FARRE / AFB, Julie LARGUIER / GSSV, Vincent MAYEN / EAURMC, Nicolas METSU / RRGMA, Xavier NICOLLE / AMP métropole, Maryline SONNET / DDTM13, Aurélien TRANSON / SABA

#### Enjeux liés aux coupes en ripisylves :

On observe régulièrement des coupes à blanc, extrêmement préjudiciables : les changements brutaux impactent directement la faune bénéficiant du boisement, les caractéristiques hydrologiques du cours d'eau concerné (manque d'ombrage, réchauffement de l'eau) et la faune aquatique associée.

#### La réponse législative

L'une des premières démarches de conservation à laquelle on pense est la législation mais elle ne permet pas toujours une protection efficace.

Par exemple, le classement en Espace Boisé Classé (EBC) est souvent l'outil utilisé mais il n'empêche pas la coupe qui n'est soumise qu'à déclaration (qui vaut pour autorisation si aucune réponse n'est donnée dans un délai d'un mois). De plus, les sanctions en cas de manquement ne sont pas forcément appliquées. Outre le fait que cet outil ne soit pas suffisant, le constat de la coupe arrive souvent trop tard.

Une autre voie a été tentée par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de PACA, ayant constaté des travaux en cours dans des boisements rivulaires. Avec le soutien de la commune et de la Direction Départementale des Territoires (DDT), un rappel de la loi a été fait au propriétaire qui a alors stoppé les travaux sans poursuite légale. Dans la foulée, la création d'une association regroupant ce propriétaire et les propriétaires voisins a permis de mettre en place un plan de gestion encadrant les activités en ripisylves.



Ce dernier exemple montre que la loi peut être un appui sans être punitive mais que la coopération entre service de l'État et gestionnaires est importante. La DDT et un appui essentiel dans la conservation des ripisylves.

## La sensibilisation

---

L'axe de sensibilisation semble souvent un outil clé mais de nombreux cas en soulèvent les limites.

Les raisons des coupes fournies par les propriétaires ne sont pas toujours claires. Un propriétaire qui par ailleurs était sensible à l'écologie, a coupé à blanc une ripisylve présente sur l'une de ses prairies de fauche. Il y avait pourtant eu un accompagnement en amont de cette coupe prévue pour identifier les arbres à couper et ceux à conserver. Aucune raison claire n'a été donnée pour ne pas avoir suivi les recommandations.

D'autres formes d'entretiens agressifs sont justifiées par la volonté de rajeunir le boisement ou encore pour donner un aspect « propre ».

Il est clair qu'il y a une méconnaissance des ripisylves et de leur fonctionnement. De nombreux outils sont mis en place pour informer : guide du riverain créés par les syndicats de rivière, fiche conseil du Schéma Régional de Gestion Sylvicole fournie par le CRPF, réunion d'information. Mais cela ne semble pas suffisant.

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc, tout comme la Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme, ont tenté de sensibiliser les propriétaires en organisant des réunions d'information. Dans les deux cas, le taux de participation a été très faible. Le Parc Naturel Régional de Camargue, en partenariat avec Le CRPF, envisage une opération de sensibilisation en allant directement au contact de chaque propriétaire.

L'information et la sensibilisation restent un acte essentiel pour la conservation des ripisylves et doit donc continuer à être maintenue par le maximum de personnes et à différentes échelles.